

Non à l'agrément de l'accord UNEDIC

[2014 05 26 05 Ministère du travail – non à l'agrément de l'unedic](#)« Nous, organisations syndicales du ministère du travail, demandons que l'accord UNEDIC signé la nuit du 22 mars 2014 ne soit pas validé par agrément de notre ministère.

(...)

Nous manifestons notre pleine et entière solidarité au mouvement de mobilisation des précaires, intérimaires, intermittents, chômeurs contre l'agrément de l'accord UNEDIC, qui pour nous fait écho à la lutte que nous menons pour défendre nos missions de service public, au services des travailleurs, à l'inspection du travail et dans le champ des politiques emploi. »